AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le 11 avril 2016, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2016-394 visant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie ou de présence de monoxyde de carbone.

Ce règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac à Nominingue, aux heures normales d'ouverture.

Le tout conformément avec l'article 451 du Code municipal.

Donné à Nominingue, le 14 avril 2016.

François St-Amour, ing.
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, François St-Amour, directeur général de la municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 avril 2016, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour d'avril de l'an deux mille seize (14 avril 2016).